

N° .....  
**2113**

Rabat, le ..... **15 MAI 2024** .....

## Décision d'appel à candidatures pour le poste de Chef du Service Communication

(Réf :06/2024)

Le Directeur Général de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique,

- Vu la loi n° 16-09 relative à l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique, promulguée par le dahir n° 1-10-17 du 26 safar 1431 (11 février 2010), telle que modifiée par la loi n° 39-16 promulguée par le dahir n° 1-16-134 du 21 kaada 1437 (25 août 2016) ;
- Vu le décret n° 2-10-320 du 16 jourmada II 1432 (20 mai 2011) pris pour l'application de la loi 16-09 relative à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-22-03 du 27 jourmada II 1443 (30 janvier 2022) ;
- Vu la circulaire n° 7-2013-cab du 18 jourmada II 1434 (29 avril 2013) de Monsieur le chef du gouvernement relatif à la nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics ;
- Vu le règlement provisoire régissant le personnel de l'AMEE tel qu'il a été amendé et complété ;
- Vu la décision en date 26 octobre 2011 portant organisation de l'AMEE, telle qu'elle a été approuvée par le Ministre chargé de l'Energie et le Ministre chargé des Finances ;
- Vu la nécessité de service,

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** De lancer un appel à candidature externe pour occuper le poste de Chef de Service Communication.

**ARTICLE 2 :** Les candidat(e)s, désirant postuler au poste ci-dessus, doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir la Nationalité Marocaine ;
- Jouir des droits civiques et de la bonne moralité ;
- Être Titulaire d'un diplôme d'études supérieures, (Bac +5) en communication, marketing ou journalisme ou similaire délivré par un établissement universitaire public marocain, ou à défaut fournir un texte réglementaire accordant l'équivalence
- Être classé, au moins, à l'échelle 11 pour les agents titulaires du secteur public ou être contractuel exerçant dans le secteur public ou dans le secteur privé ;





- Justifier d'une expérience d'au moins trois (03) ans au minimum (à la date limite de dépôt du dossier de candidature). L'expérience de missions similaires dans le cadre de cette expérience serait un atout.

**ARTICLE 3 :** La liste des candidats présélectionnés pour passer les entretiens ainsi que les dates et lieu desdits entretiens seront publiés sur le portail de l'Emploi Public [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et sur le site de l'AMEE [www.amee.ma](http://www.amee.ma). Cette publication vaut convocation.

Les résultats définitifs seront publiés sur les sites précédemment mentionnées.

**ARTICLE 4 :** Le dossier à présenter par chaque candidat est mis dans un pli fermé portant les mentions suivantes :

- Le prénom et nom du candidat ;
- La référence du poste « **Réf : 06/2024** » ;
- L'intitulé du poste : « **Chef de Service Communication** ».

La date limite ou de dépôt des dossiers de candidature au bureau d'ordre du siège de l'Agence, situé à Espace les Patios, angle avenue Annakhil et avenue Mehdi Ben Barka, 1<sup>er</sup> étage, Hay Riad, Rabat, est le ..... **31 MAI 2024** ..... à 16 heures 30 minutes. La date et l'heure de dépôt faisant foi.

Le Directeur Général de l'Agence  
Marocaine pour l'Efficacité Énergétique  
Mohamed BENYAHIA

